



**PROGRAMME MIXTE FAO/OMS SUR LES NORMES ALIMENTAIRES**  
**COMITÉ DU CODEX SUR LES RÉSIDUS DE MÉDICAMENTS VÉTÉRINAIRES DANS LES ALIMENTS**

**Vingt-deuxième session**

**San José, Costa Rica, 27 avril – 1<sup>er</sup> mai 2015**

**RAPPORT SUR LES ACTIVITÉS DE L'OIE, Y COMPRIS L'HARMONISATION DES CRITÈRES  
TECHNIQUES POUR L'ENREGISTREMENT DES MÉDICAMENTS VÉTÉRINAIRES (VICH)**

**Messages clés :**

- **Étroite coopération avec le Codex, l'organisation normative compétente homologue reconnue par l'accord SPS de l'OMC.**
- **Depuis 2013, les travaux de l'OIE intéressant le CCRVDF se sont articulés principalement autour de la résistance antimicrobienne, de l'étroite collaboration avec la FAO et l'OMS et du soutien de l'initiative VICH.**

**1. Coopération entre l'OIE et la Commission du Codex Alimentarius**

En sa qualité d'organisation à statut d'observateur, l'OIE a participé à plusieurs réunions de la Commission du Codex et de ses organes subsidiaires, et elle se félicite de la participation du personnel et des experts du Codex aux réunions de l'OIE, notamment celles du Groupe de travail de l'OIE sur la sécurité sanitaire des aliments d'origine animale (GT APFS). Le GT APFS coordonne les activités de sécurité sanitaire des aliments de l'OIE afin de réduire les risques alimentaires pour l'homme associés aux dangers d'origine alimentaire pendant la phase de production de la chaîne alimentaire. Le Groupe de travail est composé d'experts de haut niveau de la FAO, de l'OMS et du Codex, et d'experts internationaux en sécurité sanitaire des aliments d'origine animale venus du monde entier. Depuis le dernier rapport de l'OIE au CCRVDF, le Groupe de travail a tenu ses 13<sup>e</sup> et 14<sup>e</sup> réunions en octobre 2013 et 2014 respectivement. Ces rapports sont disponibles sur le site de l'OIE aux adresses suivantes : [http://www.oie.int/fileadmin/Home/eng/Food\\_Safety/docs/pdf/A\\_APFSWG\\_2013.pdf](http://www.oie.int/fileadmin/Home/eng/Food_Safety/docs/pdf/A_APFSWG_2013.pdf), et [http://www.oie.int/fileadmin/Home/eng/Food\\_Safety/docs/pdf/A\\_APFSWG\\_October\\_2014.pdf](http://www.oie.int/fileadmin/Home/eng/Food_Safety/docs/pdf/A_APFSWG_October_2014.pdf).

L'OIE a apporté son soutien aux Secrétariats de la FAO et de l'OMS du JECFA en réalisant des études pilotes sur les médicaments vétérinaires requis dans les pays en développement, à la demande du CCRVDF à sa dernière réunion.

L'OIE a eu l'honneur de soutenir activement et de participer au lancement de la Journée mondiale de la santé dédiée à la sécurité sanitaire des aliments qui a eu lieu au marché de Rungis, en banlieue parisienne. L'OIE continuera de traiter en priorité les questions liées à la sécurité sanitaire des aliments dans le cadre de ses activités normatives et à travailler en étroite coopération avec la Commission du Codex Alimentarius et ses organes subsidiaires, ainsi qu'avec d'autres organismes internationaux, afin de promouvoir un commerce international d'animaux et de produits d'origine animale qui soit sûr.

## 2. Renforcement des capacités

L'OIE considère comme prioritaires, au regard de la santé animale et de la santé publique, les activités visant à améliorer la capacité à agir, notamment la gouvernance relative aux médicaments vétérinaires. Le cinquième Plan stratégique de l'OIE (2011-2015) comprend de nouveaux champs d'action, en particulier la bonne gouvernance des services vétérinaires, le renforcement des capacités et de l'infrastructure des services vétérinaires, y compris la législation vétérinaire et plus généralement les liens entre la santé animale, la sécurité sanitaire des aliments et la sécurité alimentaire. Les médicaments vétérinaires, en particulier ceux en lien avec le Codex et l'expansion du programme de Coopération internationale sur l'harmonisation des critères techniques pour l'enregistrement des médicaments vétérinaires (VICH), font partie de ce Plan car ils sont considérés comme des outils indispensables pour toute politique efficace en matière de santé et de bien-être animal. Le Sixième Plan stratégique de l'OIE (2016-2020), qui sera proposé pour adoption à la Session générale de l'OIE en mai 2015, s'appuie sur la réussite du Cinquième Plan stratégique.

Depuis son dernier rapport au CCRVDF en 2013, l'OIE a poursuivi son engagement dans plusieurs initiatives visant au renforcement des capacités dans le monde entier, dont les suivantes revêtent de l'importance au regard des médicaments vétérinaires :

### ➤ Le processus PVS de l'OIE

Dans le cadre de l'initiative globale de l'OIE en faveur d'une bonne gouvernance des Services vétérinaires nationaux, et à la demande spécifique de ses Membres, l'OIE conduit des évaluations de la qualité des Services vétérinaires et des services sanitaires chargés des animaux aquatiques, en utilisant son outil PVS (Performance of Veterinary Services = Performance des services vétérinaires). Les étapes ultérieures du processus PVS, qui incluent l'analyse PVS des écarts, des missions d'évaluation PVS des laboratoires vétérinaires, des missions sur la législation vétérinaire et des missions de suivi PVS, contribuent à améliorer la conformité de l'infrastructure vétérinaire aux normes de qualité de l'OIE décrites dans le Code terrestre. À la date de rédaction de ce document (mars 2015), l'OIE a reçu 133 demandes nationales d'évaluations PVS initiales externes et a assuré 123 missions. Les informations correspondantes sont disponibles à la page suivante : <http://www.oie.int/fr/appui-aux-membres-de-loie/processus-pvs/>.

En ce qui concerne le secteur de la santé animale, l'OIE souligne la nécessité d'inviter des pays à entreprendre, le cas échéant, des missions OIE de suivi de l'évaluation PVS. Ces missions sont essentielles pour mesurer les progrès réalisés par chaque pays au cours de la mise en œuvre du processus PVS dans l'amélioration durable de leur conformité aux normes intergouvernementales de l'OIE sur la qualité des services vétérinaires. Mener ensuite des missions OIE de suivi de l'évaluation PVS fournit un outil permettant d'évaluer, de suivre et d'accompagner la progression vers la sécurité sanitaire mondiale.

Tous les pays, organisations internationales et partenaires sont encouragés à utiliser les rapports de mission d'évaluation PVS des pays de l'OIE, les rapports de mission d'analyse PVS des écarts des pays de l'OIE et les rapports de mission d'évaluation PVS des laboratoires vétérinaires des pays de l'OIE disponibles.

Face à la croissance du commerce mondial, aux changements climatiques et à l'émergence ou la réémergence de certaines maladies susceptibles de franchir rapidement les frontières internationales, les Services vétérinaires ont besoin d'un cadre législatif efficace pour remplir leurs fonctions essentielles.

L'OIE a conscience que dans de nombreux pays en développement, la législation vétérinaire est inadaptée aux défis actuels et futurs. Pour pallier cette lacune, l'Assemblée mondiale des Délégués de l'OIE a adopté en 2012 un nouveau chapitre destiné au Code terrestre (chapitre 3.4. intitulé « Législation vétérinaire »), qui a été modifié en 2013 ; ce chapitre aborde également la gouvernance des médicaments vétérinaires ([http://www.oie.int/fr/normes-internationales/code-terrestre/acces-enligne/?htmfile=chapitre\\_vet\\_legislation.htm](http://www.oie.int/fr/normes-internationales/code-terrestre/acces-enligne/?htmfile=chapitre_vet_legislation.htm)).

Les Membres de l'OIE qui ont participé à une évaluation PVS de l'OIE peuvent bénéficier d'une mission de suivi destinée à obtenir conseil et assistance pour moderniser leur législation vétérinaire nationale. À la date de rédaction de ce document (mars 2015), l'OIE a reçu 61 demandes officielles de missions dont 40 ont été menées à terme. Les informations correspondantes sont disponibles à la page suivante : <http://www.oie.int/fr/appui-aux-membres-de-loie/legislation-veterinaire/>.

### ➤ Points focaux nationaux

L'OIE encourage tous les États Membres à désigner des points focaux nationaux sous l'autorité du Délégué de l'OIE pour huit questions stratégiques dont les médicaments vétérinaires. La mise en place de ces points focaux nationaux de l'OIE vise à améliorer la communication entre l'OIE, ses Membres et les agences responsables à l'échelle nationale de la sécurité sanitaire des aliments et des médicaments vétérinaires.

Une formation spécifique destinée aux points focaux de l'OIE sur les médicaments vétérinaires se déroule au niveau mondial, région par région, à l'intention des 180 États membres. À ce jour, trois cycles d'ateliers de formation destinés aux points focaux sur les médicaments vétérinaires se sont tenus en Europe, en Amérique, en Afrique et en Asie-Pacifique, incluant quelque 450 participants. Dans la droite ligne de l'initiative « Une seule santé », l'OMS a été invitée à participer à ces actions de formation. Ces formations, tout particulièrement le troisième cycle d'ateliers abordent principalement la bonne gouvernance des médicaments vétérinaires, notamment la résistance antimicrobienne.

#### ➤ Jumelages avec l'OIE

La continuation du programme de jumelage entre laboratoires lancé par l'OIE pour mobiliser l'expertise du réseau complet des 296 laboratoires de référence et des centres collaborateurs de l'OIE, et pour aider à développer des capacités de laboratoires de base dans les pays en développement contribuera à étendre davantage le réseau d'excellence scientifique et diagnostique de l'OIE. Depuis 2007, 69 projets de jumelage ont été approuvés et un quart des laboratoires impliqués dans d'anciens projets sont devenus des Laboratoires de référence de l'OIE.

À la suite de la Conférence mondiale de l'OIE sur l'enseignement vétérinaire et le rôle des organismes statutaires vétérinaires qui s'est tenue du 4 au 6 décembre 2013 à Foz de Iguaçu, au Brésil, les jumelages d'établissements d'enseignement vétérinaire ont débuté avec 5 projets en cours, 4 nouveaux jumelages approuvés et 4 autres à l'étude. Ces jumelages devraient garantir que les jeunes diplômés en médecine vétérinaires possèdent les compétences minimales recommandées par l'OIE en 2012, et les développent conformément au cursus de formation initiale préconisé (mai 2013), qui comprend l'usage responsable des médicaments vétérinaires, notamment les agents antimicrobiens afin de réduire la résistance antimicrobienne.

### 3. Résistance antimicrobienne

Depuis 1997, reconnaissant l'importance croissante de la résistance antimicrobienne à l'échelle mondiale, l'OIE a élaboré des normes et directives visant à encourager un usage responsable et prudent des agents antimicrobiens chez les animaux.

Les activités clés comprennent :

- L'établissement de normes internationales et l'élaboration de directives – une activité essentielle de l'OIE
- La solidarité internationale – une action de soutien de l'OIE destinée à assister les États membres de l'OIE dans la mise en œuvre des normes et directives de l'OIE
- La collaboration internationale – coordination tripartite entre la FAO, l'OIE et l'OMS
- La collecte mondiale de données sur l'utilisation des agents antimicrobiens chez les animaux – nouvelle activité de l'OIE liée au suivi de la santé animale à l'échelle internationale

#### ➤ Établissement de normes internationales et élaboration de directives

Les normes de l'OIE sont publiées (en ligne/en version imprimée) dans le *Code sanitaire pour les animaux terrestres*, le *Manuel des tests de diagnostic et des vaccins pour les animaux terrestres*, le *Code sanitaire pour les animaux aquatiques* et le *Manuel des tests de diagnostic et des vaccins pour les animaux aquatiques*. Les directives sur la résistance antimicrobienne élaborées depuis 1997 ont progressivement été transformées en normes ; la liste des normes actuelles est présentée ci-dessous.

Le processus normatif de l'OIE permet, le cas échéant, la mise à jour des normes afin de tenir compte des nouvelles informations disponibles et des observations des États membres. Ces travaux sont entrepris par le Groupe *ad hoc* de l'OIE sur la résistance antimicrobienne composé de représentant de l'OMS, de la FAO et, le cas échéant, du Secrétariat du Codex.

#### *Code sanitaire pour les animaux terrestres (Code terrestre)*

Chapitre 6.6	Introduction aux recommandations visant à contrôler les antibiorésistances	Adopté en 2003, modifié en 2012
Chapitre 6.7	Harmonisation des programmes nationaux de surveillance et de suivi de l'antibiorésistance	Adopté en 2003, modifié en 2012
Chapitre 6.8	Suivi des quantités d'agents antimicrobiens utilisées chez les animaux servant à la production de denrées alimentaires et détermination des profils d'utilisation	Adopté en 2003, modifié en 2012
Chapitre 6.9	Usage responsable et prudent des agents	Adopté en 2003, modifié en

antimicrobiens en médecine vétérinaire 2012

Chapitre 6.10 L'analyse des risques d'antibiorésistance résultant de l'utilisation des agents antimicrobiens chez les animaux Adopté en 2004, modifié en 2014

*Manuel des tests de diagnostic et des vaccins pour les animaux terrestres (Manuel terrestre)*

Directive 3.1 Méthodes de laboratoire utilisées pour les essais d'antibiorésistance Version actuelle adoptée en mai 2012

*Code sanitaire pour les animaux aquatiques (Code aquatique)*

Chapitre 6.1 Introduction aux recommandations visant à contrôler les antibiorésistances Adopté en 2011

Chapitre 6.2 Principes d'usage responsable et prudent des agents antimicrobiens chez les animaux aquatiques Adopté en 2011

Chapitre 6.3 Suivi des quantités d'agents antimicrobiens chez les animaux aquatiques et détermination des profils d'utilisation Adopté en 2012

Chapitre 6.4 Élaboration et harmonisation des programmes nationaux de surveillance et de suivi de la résistance aux agents antimicrobiens chez les animaux aquatiques Adopté en 2012

Chapitre 6.5 L'analyse des risques d'antibiorésistance résultant de l'utilisation des agents antimicrobiens chez les animaux aquatiques Proposé pour adoption en mai 2015.

*Directives supplémentaires :*

De plus, une *Liste OIE des agents antimicrobiens importants en médecine vétérinaire* a été élaborée. Cette liste identifie les agents antimicrobiens utilisés en médecine vétérinaire dans le monde, indique lorsqu'il n'existe aucune ou peu de solutions de substitution pour le traitement des maladies animales, et émet des recommandations sur l'utilisation des agents antimicrobiens qui sont également importants (voire d'importance critique) en médecine humaine. Depuis le dernier rapport de l'OIE au CCRVDF, la liste a été modifiée en août 2013, et en décembre 2014 en fonction des observations techniques reçues.

#### ➤ **Solidarité internationale**

Les initiatives de renforcement des capacités de l'OIE pour les produits vétérinaires constituent un soutien à la mise en œuvre des normes relatives à l'utilisation des antimicrobiens et au suivi de la résistance antimicrobienne. Revêtent une importance particulière :

- Le réseau de points focaux nationaux pour les produits vétérinaires de l'OIE,
- Les initiatives de l'OIE sur la législation vétérinaire et le programme d'appui à la législation vétérinaire sur les Organismes statutaires vétérinaires ; une norme est en cours d'élaboration sur la conception et le fonctionnement des organismes statutaires vétérinaires nationaux et régionaux habilités par la loi et par délégation gouvernementale à superviser les qualifications, les normes éthiques et l'excellence professionnelle des vétérinaires, et à exclure toute personne dont le comportement serait inadéquat.
- Les compétences minimales attendues des jeunes diplômés en médecine vétérinaire et les Lignes directrices pour un cursus de formation initiale vétérinaire,
- et la réglementation des médicaments vétérinaires et l'initiative VICH visant à garantir la qualité des médicaments vétérinaires.

#### ➤ **Coopération internationale**

Considérant la résistance antimicrobienne comme un problème mondial et pluridisciplinaire, l'OIE renouvelle et renforce constamment sa collaboration avec l'OMS et la FAO, mais aussi avec les États membres. Cette étroite collaboration, dont le périmètre ne cesse de s'étendre, favorise la mise en œuvre de synergies entre les différentes organisations.

- Réunions des points focaux techniques de l'OIE/FAO/OMS pour une action collaborative sur la résistance aux antimicrobiens

Après s'être réuni une première fois en 2009 afin de déterminer des domaines de coopération et de jeter les bases d'une communication efficace entre FAO, OIE et OMS, le groupe a tenu séance à deux reprises depuis la parution du dernier rapport du CCRVDF, en décembre 2013 et septembre 2014, pour élaborer des messages communs et coordonner les activités des trois agences au plan logistique, notamment en participant à des séminaires de formation organisés par les organisations partenaires.

- Le partenariat tripartite FAO/OIE/OMS

Au cours de la 18<sup>e</sup> réunion annuelle tripartite FAO/OIE/OMS de coordination organisée en février 2012, les trois organisations ont cerné la résistance antimicrobienne comme thème prioritaire et ont adopté des recommandations afin de renforcer leur collaboration sur ce thème. La question, qui demeure prioritaire, a été débattue dans toutes les réunions tripartites ultérieures.

- Élaboration du Plan d'action mondial sur la résistance aux antimicrobiens de l'OMS

L'OIE a participé activement à l'élaboration du Plan d'action mondial sur la résistance aux antimicrobiens impulsé par l'OMS et soumis aux États membres de l'OMS pour adoption lors de l'Assemblée mondiale de la Santé de mai 2015.

- Autres formes de collaboration

L'OIE s'investit par ailleurs dans d'autres forums internationaux consacrés à la résistance antimicrobienne, comme le Groupe consultatif stratégique et technique (STAG) de l'OMS sur la résistance aux antimicrobiens, qui s'est réuni plusieurs fois depuis sa création en septembre 2013, ou des initiatives nationales comme le Programme de sécurité sanitaire mondiale (GHSA) lancé par les États-Unis.

➤ **Constitution d'une base de données mondiale sur l'usage d'agents antimicrobiens chez les animaux**

Sur la base des recommandations formulées lors de la conférence mondiale de l'OIE sur l'utilisation responsable et prudente des agents antimicrobiens chez les animaux - notamment la recommandation n°7 visant à « recueillir des données quantitatives harmonisées sur l'utilisation des agents antimicrobiens chez les animaux en vue de créer une base de données mondiale » - et des résultats d'un questionnaire transmis à l'ensemble des États membres, l'OIE a décidé de créer un nouveau comité ad hoc chargé de constituer une base de données mondiale sur l'usage d'agents antimicrobiens chez les animaux. Le groupe s'est réuni par trois fois en 2014 (du 6 au 8 janvier, du 8 au 9 juillet et du 10 au 12 décembre 2014). Le groupe élaborer une approche globale permettant de collecter et de communiquer des données quantitatives normalisées sur les agents antimicrobiens utilisés chez les animaux conformément à la mise en œuvre du chapitre 6.8 du Code sanitaire pour les animaux terrestres et du chapitre 6.4 du Code sanitaire pour les animaux aquatiques.

4. **L'OIE et les activités du VICH**

Depuis sa création officielle en avril 1996, le VICH (Coopération internationale sur l'harmonisation des exigences techniques pour l'homologation des médicaments vétérinaires) offre un forum de dialogue constructif entre les autorités de réglementation et l'industrie des médicaments vétérinaires sur les critères techniques nécessaires à l'enregistrement des médicaments. L'Union européenne, le Japon et les États-Unis sont membres de plein droit du VICH. L'Australie, le Canada, la Nouvelle-Zélande et, depuis 2014, l'Afrique du Sud, participent au VICH en qualité d'observateurs et disposent de deux délégués, le premier représentant les autorités gouvernementales et le second les associations de l'industrie.

L'OIE compte parmi les membres fondateurs du VICH et a soutenu le Comité directeur en encourageant de nombreux États à mettre en œuvre les directives du VICH, notamment par le biais d'un programme de sensibilisation. Au terme des discussions générales qui ont eu lieu lors de la 4<sup>e</sup> conférence publique du VICH en juin 2011 et de la « prise de contact » des pays concernés durant la 26<sup>e</sup> réunion du Comité Directeur du VICH en novembre 2011, la création du « Forum de vulgarisation » a été officiellement entérinée. Celui-ci tient désormais assemblée à chaque réunion du Comité directeur du VICH. Eu égard à l'importance fondamentale de la bonne gouvernance des médicaments vétérinaires dans la stratégie générale de l'OIE, celle-ci continue à apporter son soutien aux actions menées par le VICH et à relayer activement les informations concernant le VICH auprès des 180 États membres de l'OIE.

Trois réunions du Comité directeur du VICH et, par corollaire, du Forum de vulgarisation du VICH, ont eu lieu depuis la publication du dernier rapport de l'OIE au CCRVDF en août 2013 :

- Novembre 2013, Auckland, Nouvelle-Zélande : 29<sup>e</sup> réunion du Comité directeur et 3<sup>e</sup> réunion du Forum de vulgarisation
- Juillet 2012, Bruxelles, Belgique : 30<sup>e</sup> réunion du Comité directeur et 4<sup>e</sup> réunion du Forum de vulgarisation

- Février 2013, Washington DC, États-Unis : 31<sup>e</sup> réunion du Comité directeur et 5<sup>e</sup> réunion du Forum de vulgarisation.

L'un des grands motifs de satisfaction du VICH durant cette phase a trait au franc succès qu'a rencontré son Forum de vulgarisation, avec la participation régulière de pays et d'organisations régionales issus des six continents. Les discussions et les temps aménagés pour l'organisation de débats en petits groupes ont apporté une contribution appréciable aux travaux du Comité directeur du VICH et sensibilisé les participants du Forum aux domaines sur lesquels ils avaient demandé à recevoir un complément d'informations. L'événement a aussi permis aux participants d'échanger leurs points de vue et expériences sur des questions comme la participation aux travaux du VICH ou l'usage des directives du VICH dans leur système national d'enregistrement des médicaments vétérinaires, et de se tenir informés des programmes mis en œuvre récemment à l'échelle régionale. Un des participants au Forum de vulgarisation du VICH contribue à la préparation d'un document cadre en vue de l'élaboration d'une directive. Un autre a rejoint un groupe de travail d'experts. Les présentations couvrent un certain nombre de domaines de formation : rôle des directives du VICH dans les systèmes de réglementation des médicaments vétérinaires, médicaments génériques (définitions et termes connexes), aspects techniques de la bioéquivalence, exemption aux essais d'innocuité par lot d'animaux cibles, et comment appréhender les directives du VICH en cours d'élaboration, la pharmacovigilance, la bioéquivalence et l'exemption aux essais d'innocuité par lot d'animaux cibles à l'aune des bonnes pratiques de laboratoire et commerciales.

Dans le sillage des réalisations du Forum de vulgarisation, le Comité directeur a mis au point une stratégie de formation et de communication à deux niveaux, qui met l'accent sur les directives du VICH. Le premier niveau vise à faciliter la compréhension générale de l'activité du VICH et de ses directives, tandis que le second comporte des modules de formation consacrés à certaines directives particulières. Les supports de formation de premier niveau seront publiés sur le site du VICH. Le Comité directeur poursuit son travail pour résoudre les problèmes de mise en place du second niveau. Le Comité directeur a également révisé et modernisé les textes procéduraux du VICH et amorcé l'élaboration de la stratégie relative à la phase IV, pour la période s'étendant de 2016 à 2020. Cette stratégie devrait être finalisée d'ici au mois d'octobre 2015.

Depuis le dernier rapport d'août 2013, le Comité directeur du VICH a mandaté les experts du groupe de travail sur la qualité pour élaborer des directives concernant les tests de stabilité dans les zones climatiques III et IV, après qu'un tel besoin a été signalé par les États membres de l'OIE à la faveur d'une enquête réalisée par cette dernière. Le Comité directeur a examiné les documents de discussion préparés par les groupes de travail sur l'emploi de produits en association et sur la révision des directives du VICH relatives aux anthelminthiques, et soulèvera ces questions lors de la prochaine réunion du Comité directeur, qui se tiendra en octobre 2015.

Directives du VICH : Le VICH a publié les directives suivantes pour permettre leur application dans les régions : VICH GL24 - Pharmacovigilance des produits médicamenteux vétérinaires : gestion des déclarations d'événements indésirables des médicaments (AER), VICH GL30 - Pharmacovigilance des médicaments vétérinaires : liste contrôlée des termes, VICH GL35 – Pharmacovigilance : Normes électroniques de transfert de données, VICH GL42 Pharmacovigilance : Éléments de données à fournir dans les déclarations des événements indésirables des médicaments, VICH GL53 - Format des fichiers électroniques - Échange de documents électroniques : Exigences relatives au format des fichiers.

Deux directives ont été publiées en vue d'une consultation : VICH GL52 – Bioéquivalence : Concentration sanguine – Étude sur la bioéquivalence de la concentration sanguine, et VICH GL54 – Innocuité : Dose de référence Aiguë (DrfA): Études pour évaluer l'innocuité des résidus de médicaments vétérinaires dans les aliments destinés aux humains : Approche générale de définition de la Dose de référence Aiguë (DrfA).

Tous les projets de directives et directives du VICH sont disponibles sur le site internet du VICH ([www.vichsec.org](http://www.vichsec.org)).

Le Comité directeur a examiné et approuvé les progrès accomplis par le groupe de travail d'experts sur la pharmacovigilance sur la rédaction de documents de concepts du VICH et de nouvelles directives VICH - Mise en œuvre de normes électroniques, Surveillance de la qualité des produits biologiques, Qualité, sécurité, métabolisme et cinétique des résidus et Bioéquivalence.

La 5<sup>e</sup> conférence publique du VICH, qui aura pour objectif de présenter les réalisations du VICH et ses activités actuelles à un public aussi large que possible, se déroulera du 27 octobre au soir au 29 octobre 2015 à Tokyo (Japon). Elle sera consacrée à la thématique « S'ouvrir au monde ». Le programme a déjà été finalisé et les principaux sujets abordés seront la contribution du VICH au concept « une seule santé », la contribution du VICH au bien-être animal à travers les tests de médicaments vétérinaires et l'intérêt du Forum de vulgarisation du VICH pour tous les pays. Toutes les informations relatives à la 5<sup>e</sup> conférence publique du VICH sont disponibles à l'adresse suivante : <http://vich5.com/>

➤ **Prochaines réunions du VICH :**

25-27 et 30 octobre 2015 : 32<sup>e</sup> réunion du Comité directeur du VICH et 6<sup>e</sup> réunion du Forum de vulgarisation, Tokyo, Japon.

Du 27 au soir au 29 octobre 2015 : 5<sup>e</sup> conférence publique du VICH, 27-29 octobre, Tokyo, Japon (<http://vich5.com/>)

5. **Centres de collaboration et laboratoires de référence de l'OIE**

Les travaux scientifiques de l'OIE sont soutenus par un réseau mondial de plus de 296 centres de collaboration et laboratoires de référence. Du 14 au 16 octobre 2014, la troisième conférence des Centres collaborateurs et Laboratoires de référence de l'OIE a eu lieu à Incheon, en Corée du Sud, avec pour thématique « Les défis et attentes du monde de demain ».

Dans le domaine des médicaments vétérinaires, les institutions/experts suivants travaillent en étroite communication avec l'administration centrale de l'OIE.

**Médicaments vétérinaires**

ANSES Fougères - Agence nationale du médicament vétérinaire (ANMV)

B.P. 203

35302 Fougères Cedex

FRANCE

Tel: (+33[0]2) 99.94.78.78/78.71

**Programme de réglementation des médicaments à usage vétérinaire**

Center for Veterinary Medicine

Food and Drug Administration (FDA)

Department of Health and Human Services

7519 Standish Place,

HFV-1, Room 177

Rockville, Maryland 20855

UNITED STATES OF AMERICA

Tel: +1-240 276.90.25

**Contrôle des médicaments vétérinaires en Afrique subsaharienne**

Ecole Inter-Etats des Sciences et Médecine Vétérinaires (EISMV)

Chargé de Recherche au Laboratoire de Contrôle des médicaments (LACOMEV)

B.P. 5077 Dakar

SÉNÉGAL

Tel: +221 33 865 10 08

**Diagnostic cytogénétique moléculaire des maladies animales et évaluation des vaccins dans les Amériques**

National Veterinary Services Laboratories

USDA, APHIS, Veterinary Services

P.O. Box 844

Ames, Iowa 50010

UNITED STATES OF AMERICA

Tel: +1-515 337.72.66 - Tel2: +1-515 337.61.00

et

Center for Veterinary Biologics

USDA, APHIS, Veterinary Services

P.O. Box 844

Ames, Iowa 50010

UNITED STATES OF AMERICA

Tel: +1 515 337.72.66

**Diagnostic et contrôle des maladies animales et évaluation des produits vétérinaires apparentés en Asie**

National Institute of Animal Health (NIAH)

3-1-5, Kannondai, Tsukuba, Ibaraki, 305-0856

et

National Veterinary Assay Laboratory (NVAL)

1-15-1, Tokura Kokubunji, Tokyo, 185-8511

JAPAN

Tel: (+81-42) 321-1441

**Résistance antimicrobienne**

Animal and Plant Health Agency

New Haw, Addlestone,

Surrey KT15 3NB UNITED KINGDOM

Tel: (+44-1743 46.76.21)